

travaillent à prévenir les incendies, m'ont demandé d'attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité d'installer sur la réserve le matériel nécessaire pour lutter contre les incendies. Le chef de l'un ou l'autre de ces services donnerait volontiers tous les conseils voulus à ce propos. Je n'insiste pas, vu que déjà des enquêtes ont eu lieu. Il reste qu'à mon avis, pour la sécurité des habitants de la réserve, il importe de ne pas tarder à installer de l'équipement de lutte sur la réserve elle-même.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur le président.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je tiens, comme l'honorable préopinant, à offrir mes sincères remerciements à madame le ministre, au directeur et au personnel de la Direction pour l'aide et la collaboration très généreuses dont ils ont fait preuve à mon égard l'année dernière. Je veux féliciter en particulier la Direction d'avoir envisagé avec un esprit éclairé les diverses propositions que j'avais faites de temps à autre et qui ont sensiblement aidé les Indiens du Yukon. Je tiens à signaler à cet égard que j'avais proposé, l'année dernière, l'aménagement d'une route du lac Watson à la rivière Ross, initiative qui a procuré de l'emploi à plus d'une centaine d'Indiens dans le Yukon pendant quatre mois environ. Le travail se poursuit cette année.

Je voudrais également recommander au ministre le personnel de Whitehorse. La qualité administrative du personnel du bureau de Whitehorse s'est nettement améliorée. Le surintendant qui s'y trouve est très dévoué et il faudrait que le ministre cherche longtemps avant de trouver quelqu'un de son calibre. Toutefois, il y a encore un large écart à combler et qui durera tant qu'on n'aura pas trouvé de préposé au placement pour le Yukon.

Le ministre se souvient que je lui ai signalé cette question pour la première fois le 12 mars 1959. Depuis, le service public a tenu un concours; toutefois, à cause de certaines difficultés, le poste n'a pas été rempli. J'ai été très heureux d'entendre le ministre nous dire dans sa déclaration initiale qu'on avait trouvé un agent de placement pour Prince-George. J'avais compris qu'on voulait, au début, que l'agent de placement du Yukon s'occupe aussi de cette région. Peut-être l'honorable représentante pourrait-elle rectifier, si je fais erreur. Pourrait-elle me dire aussi à peu près quand on désignera un agent de placement pour occuper ce poste au Yukon, vu qu'on en a bien besoin?

Pour faire suite aux félicitations que j'ai adressées au ministre pour l'accélération du travail de la Direction au Yukon, je remarque avec satisfaction le montant des dépenses

faites au Yukon depuis trois ans. Si je comprends bien, les dépenses totales, au Yukon, en 1956-1957, ont été de \$224,250; en 1957-1958, de \$350,984; et, en 1958-1959, soit jusqu'au 31 mars 1959, de \$543,231.22. Je voudrais que le ministre complète ce dernier montant pour toute l'année financière 1958-1959 et qu'il me donne des chiffres aussi complets que possible pour l'année 1959-1960. D'après les chiffres que j'ai pu obtenir, il semble que de 1956 à aujourd'hui les dépenses annuelles à cet égard ont plus que doublé, ce dont je me réjouis beaucoup.

Dans ses remarques préliminaires, le ministre a également parlé des trappeurs commandités en vue de la prospection. Je n'étais pas certain que ce fût là la ligne de conduite de la Direction et j'aimerais que le ministre ou ses fonctionnaires me disent dans quelle mesure ce programme qui tend à commanditer les trappeurs s'applique aux Indiens du Yukon. En répondant à cette question le ministre pourrait peut-être aussi me dire si cette ligne de conduite s'applique également aux Indiens du Yukon qui s'adonnent à la prospection minière.

Je voudrais approfondir une question qui, à mon avis, devrait retenir toute l'attention de la Direction. J'ai dit auparavant que dans le Territoire du Yukon aucune réserve n'est établie à l'intention des Indiens. Cet état de choses n'a pas changé. Dans toutes les autres régions du Canada, les Indiens ont établi des réserves, ou bénéficient, au lieu de réserves, d'une subvention en espèce ou en nature. Comme le ministre le sait, la politique au Yukon veut que des terres soient réservées par décret du Conseil à l'usage des Indiens du Yukon; toutefois, ces décrets sont souples et ce qui est aujourd'hui décrété peut être abrogé ou modifié le mois prochain.

Durant la construction ou l'agrandissement de l'aéroport de Teslin par exemple, sous l'ancien régime, la réserve indienne de Teslin a été modifiée en ce sens que des terres réservées à l'usage des Indiens et faisant partie des réserves dans ce secteur ont été réduites afin de permettre au ministère des Transports d'avoir suffisamment de terrain pour réaliser son programme d'agrandissement. Je ne crois pas que ces mesures soient satisfaisantes. Elles n'accordent certes pas trop de sécurité aux Indiens à la longue, quant à leurs terres. J'aimerais demander de nouveau au ministre ou à ses fonctionnaires d'accorder une attention sérieuse à ce problème. J'estime que les Indiens du Yukon devraient posséder des titres à leurs terres, sur une base de tant d'acres, si l'on veut, afin qu'ils puissent à l'avenir profiter des découvertes de ressources naturelles à l'instar des Indiens des autres provinces, ou encore qu'on devrait leur donner certain avantages à défaut de titres.